



École des
Enfants-de-la-Terre
PÉDAGOGIE WALDORF

Engagement des parents 2023-2024

Chers parents,

Choisir l'école des *Enfants-de-la-Terre*, c'est aussi s'engager, avec notre enfant, dans une école tripartite au sein de laquelle, l'école, l'enfant et ses parents sont tous les trois concernés par l'éducation de l'enfant et y collaborent. C'est aussi accepter le projet particulier de l'école et le soutenir pour qu'il vive et rayonne. C'est enfin être conscient que malgré son caractère public, notre école ne peut survivre sans l'engagement financier des parents, puisque les bâtiments et le terrain de huit acres sont la propriété des parents par le biais de la Corporation *Les Enfants de la Terre*. L'entretien, la rénovation et toutes les constructions à venir sont pris en charge par la Corporation, de même que le soutien du programme particulier axé sur la pédagogie Waldorf.

De plus, puisque l'école n'est pas une école de quartier et qu'elle est située en milieu rural, le transport des élèves doit être assuré par leurs parents (le covoiturage est encouragé).

Nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit afin de bien comprendre ce à quoi vous vous engagez en inscrivant votre enfant à l'école. Dans le cas d'une nouvelle admission ou même d'une réinscription, le non-respect de l'un ou l'autre des engagements décrits ci-dessous pourrait remettre en question l'admission de l'enfant. En effet, compte tenu du grand nombre de demandes d'admission dont notre école fait l'objet, ces engagements sont déterminants.



Particularités de l'école 2023-2024

En inscrivant mon enfant à l'école des *Enfants-de-la-Terre*, je suis conscient que :

Il s'agit d'une école inspirée de la pédagogie Waldorf, pédagogie développée par Rudolf Steiner.

Le curriculum de l'école respecte le régime pédagogique du ministère de l'éducation et le programme de formation de l'école québécoise. Par contre, le rythme d'apprentissage peut différer de celui des écoles régulières. Par exemple, l'apprentissage de la lecture s'effectue à un rythme très progressif et les enseignant(e)s ont pour objectif que les enfants sachent lire à la fin du premier cycle du primaire (2^e année).¹

À notre école, le titulaire suit idéalement ses élèves sur plusieurs années au primaire et sur deux ans au préscolaire et au secondaire.

Afin de stimuler la créativité de l'enfant et de faire en sorte que ses capacités en émergence aient toutes les chances de se déployer en temps voulu, l'école des Enfants-de-la-Terre est critique par rapport à l'utilisation des technologies par les enfants. Pour cette raison, l'utilisation des technologies est seulement introduite à partir de la 1^{re} année du secondaire.¹

De plus, considérant les résultats des recherches émergentes traitant de l'impact et des risques associés à l'usage de la technologie par les enfants (télévision, jeux vidéo, tablette, cellulaire, ordinateur, Facebook², Instagram, Snapchat, TikTok, etc.), l'école des Enfants-de-la-Terre recommande aux parents de s'informer régulièrement sur l'impact et les risques d'une exposition aux diverses technologies et de limiter et encadrer les habitudes de consommation selon l'âge de leur enfant. Les recommandations à cet effet se trouvent dans le *Guide des parents* ainsi que dans le *Dossier Médias*.³

L'école considère qu'il est important, pour le développement de l'enfant, de cultiver chez lui les sentiments de recueillement et de gratitude. Par exemple, des paroles sont récitées pour amorcer la journée ou pour introduire une activité. De plus, plusieurs fêtes viennent ponctuer le calendrier scolaire et sont célébrées à l'école au cours de l'année. Enfin, l'étude des grandes mythologies est offerte comme partie intégrante du curriculum à titre de culture générale.

¹ Du rattrapage sera donc à prévoir (assumé par les parents) pour votre enfant si ce dernier devait quitter notre école avant la 3^e année pour la lecture et avant le 2^e secondaire pour l'informatique.

² L'âge légal pour l'utilisation de Facebook est de 13 ans.

³ Un document de référence provenant de sources variées est disponible sur demande au bureau de la Corporation.

La pédagogie Waldorf ne constitue pas une solution miracle pour résoudre les différents problèmes scolaires que peut éprouver un enfant et l'école dispose de services réduits pour l'accompagnement des élèves avec des difficultés d'apprentissage. L'engagement des parents dans le suivi des apprentissages est donc essentiel à la réussite des élèves à besoins particuliers.

Les frais pour les articles scolaires sont supérieurs à ceux exigés dans les écoles à pédagogie régulière du Centre de services scolaire, compte tenu de la particularité et du coût plus élevé du matériel artistique.

L'école a adopté un Code d'Harmonie qui traite notamment de la tenue vestimentaire et chaque parent est responsable de le consulter et de le faire respecter par son enfant jusqu'à la fin de son parcours (incluant au secondaire).



Contrat d'engagement des parents à l'égard de l'école 2023-2024

Engagement sur le plan pédagogique et administratif, à l'égard de l'école et de son conseil d'établissement

- Assister à TOUTES les réunions pédagogiques de la classe ; pour chacun des enfants inscrits ;
- Participer aux grandes fêtes saisonnières ;
- Adhérer aux particularités de l'école ;
- Adopter à la maison la même position que l'école face aux technologies (télé, jeux vidéo, Internet, ...) et lire les recommandations de l'école dans le *Guide des parents*.
- Signer et retourner le formulaire « Déclaration – Antécédents judiciaires »

Engagement sur le plan financier à l'égard de l'école et de son conseil d'établissement

- Acquitter les frais exigés pour la vocation particulière, le matériel scolaire et la surveillance du midi, selon les modalités, **en début d'année**.

Engagement sur le plan personnel

- S'engager dans une démarche collaborative avec l'enseignant de votre enfant ;
- Approfondir vos connaissances de la pédagogie Waldorf ;
- Lire le *Guide des parents* ;
- Appuyer le Code d'harmonie de l'école auprès de son enfant ;
- S'impliquer activement ;
- Répondre aux exigences de l'école dans les délais prévus.



École des
Enfants-de-la-Terre
PÉDAGOGIE WALDORF

Contrat d'engagement à l'égard de la Corporation 2023-2024

Engagement sur le plan financier et bénévole à l'égard de la Corporation

- Remplir et retourner le formulaire d'adhésion à la Corporation et payer la cotisation pour être membre (10 \$ par année par membre, cette cotisation est obligatoire pour au moins un des deux parents) avant le 18 février 2022 ;
- Acquitter les coûts du projet Art-Nature d'inspiration Waldorf ;
- S'engager à offrir du temps, de façon bénévole, contribuant de ce fait à la vie de l'école (un nombre de 35 heures de bénévolat par année par parent est exigé). En début d'année scolaire, nous vous communiquerons les besoins de la Corporation en matière de bénévolat ; vous pourrez ainsi vous inscrire pour prendre la responsabilité de tâches spécifiques ou pour joindre un comité ;
- Acquitter les frais du service de garde, le cas échéant.

Je m'engage à respecter ces engagements, sachant que le non-respect de ces engagements pourrait remettre en question l'admission ou la réadmission de mon ou de mes enfants.